









## MÉMO GAR 2024-2025 pour EduGAR

### Trois temps forts pour adopter le GAR en établissement

#### Désignation des Responsables d'Affectation par le chef d'établissement

- Renseigner l'application *Mise à jour des personnels de l'établissement*→Responsable d'affectation *GAR*, (pour liste de diffusion et accès à la plateforme d'assistance nationale du GAR).

Responsable d'affectation GAR [Responsable académique : C. Brenelière]

- Autoriser l'accès des RA, à la console d'affectation du GAR. (c.f. fiche de procédure au dos).

#### Affectation de ressources

- Affecter en priorité les mères de famille non affichables à tout l'établissement (élèves, enseignants, autres personnels et documentalistes).
- Affecter les ressources achetées par l'établissement (visible dans le module d'affectation 48h après l'acquisition).
- Affecter les ressources pertinentes pour l'établissement (choix d'équipe).
- Si besoin, supprimer les anciens connecteurs sur le portail du CDI ou sur Pronote par exemple.
- Affecter les licences des ressources qui sont en abonnement individuel à l'arrivée de nouveaux élèves ou personnels.

#### **Pilotage**

- Présenter le GAR aux équipes pédagogiques.
- Consulter les équipes pour choisir les ressources à acheter par l'établissement.
- Consulter les équipes pour choisir, dans le catalogue, les ressources pertinentes pour l'établissement.
- Définir comment communiquer les nouveautés aux personnels, aux élèves.
- Adapter, repenser la politique documentaire.
- Informer le RA des mouvements d'élèves ou de personnels.

#### Points de vigilance

Les bases doivent être informées et remontées pour synchroniser les annuaires : <u>Infos collèges</u> (Remonter les services dans STS-Web, peupler les groupes dans SIECLE-BEE)

/!\ La console d'affectation du GAR n'accepte pas la connexion simultanée de plusieurs RA pour un même établissement.

Procédure pour que la ressource LaboMEP soit présente dans la console d'affectation du GAR : <a href="http://ww2.ac-poitiers.fr/dane/spip.php?article873">http://ww2.ac-poitiers.fr/dane/spip.php?article873</a>

Mères de famille : <a href="https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/faq-console-daffectation/">https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/faq-console-daffectation/</a>

#### Ressources pour l'ENT i-Cart et le GAR

<u>http://blogpeda.ac-poitiers.fr/ent/</u>: Aide et ressources pour les ENT

<u>https://gar.education.fr/</u> : Site du GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources numériques)

https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/quide-utilisateur/: Documentation Établissements pour le GAR

# Procédure pour autoriser l'accès des RA (Responsables d'Affectation), à la console d'affectation du GAR

- 1 Se connecter au portail ARENA
- 2 Aller dans DELEG-CE (Gestion des délégations > DELEG-CE : Attribution des accès)



3 - Dans DELEG-CE, cliquer sur **Délégation par personne** et rechercher l'utilisateur concerné.



4 - Ajouter la délégation "EduGAR - Affectations des ressources GAR par les responsables d'affectation (RAD)" puis valider

